

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL QUESTIONNAIRE COMMUN AUX TROIS ARMES

1 -	 Lorsqu'un tireur dépasse son adversaire, mais reste sur la piste : □ - l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires en garde à leurs lignes de mise en garde □ - le tireur qui a subi le dépassement se met où il veut et son adversaire se replace à la distance □ - l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires à la place qu'ils occupaient avant le dépassement
2 -	- En poule, l'arbitre déclare le match d'un benjamin terminé : ☐ - Lorsqu'un des deux tireurs atteint 4 touches ☐ - Lorsqu'un des deux tireurs atteint 5 touches ☐ - Lorsqu'un des deux tireurs atteint 6 touches
3 -	 Aux trois armes, dans les catégories poussins, pupilles et benjamins, la position de garde doit être prise : □ - pointe en ligne, les pieds sur la ligne de mise en garde □ - bras allongé, les pieds derrière la ligne de mise en garde □ - immobile, les pieds immédiatement derrière la ligne de mise en garde
4 -	- Lorsqu'un match est suspendu suite à un corps à corps ou une flèche : ☐ - le tireur qui a subi l'action reste à sa place ☐ - les deux tireurs se remettent en garde où ils veulent ☐ - chaque tireur recule pour reprendre la distance
5 -	 Définition de la parade : □ - action offensive pour empêcher l'attaque de toucher □ - action défensive faite avec l'arme pour empêcher une action offensive de toucher □ - action défensive exécutée en marchant ou se fendant
6 -	- Les assesseurs d'un match, observant l'utilisation du bras ou de la main non armée, interviennent : ☐ - seulement en levant la main pour signaler un manquement au règlement ☐ - seulement sur interrogation de l'arbitre ☐ - en levant la main ou sur interrogation de l'arbitre
7 -	- A l'occasion d'une rencontre par équipe, les assesseurs changent de coté : □ - à la demande de l'arbitre □ - après trois relais □ - à chaque relais
8 -	- Si l'un des tireurs s'arrête avant le commandement de « halte » et qu'il est touché, la touche est : ☐ - accordée et le tireur qui s'est arrêté reçoit un carton rouge. ☐ - accordée ☐ - annulée
9 .	- L'arbitre doit contrôler la tenue réglementaire :

NOM:

10 - Au commandement de « halte », le terrain gagné reste acquis : ☐ - tant que la ligne médiane n'est pas à nouveau franchie par un des tireurs ☐ - jusqu'à ce qu'une touche valable soit accordée ☐ - jusqu'à ce qu'une touche valable ou non valable soit marquée
11 - Une attaque est simple lorsqu'elle est exécutée : ☐ - directement de pied ferme ☐ - en un seul mouvement ☐ - en deux mouvements au maximum
12 - Un tireur, croyant avoir touché, se retourne pour regarder l'appareil et son adversaire le touche : ☐ - l'arbitre accorde la touche et donne un carton jaune au tireur fautif ☐ - l'arbitre refuse la touche mais donne un carton jaune au tireur fautif ☐ - l'arbitre accorde la touche
13 - Le chronomètre est défaillant. L'arbitre doit : ☐ - faire redémarrer le chrono avec une minute supplémentaire. ☐ - faire redémarrer le chrono et le score reste inchangé. ☐ - estimer le temps écoulé et reprendre le match. Le score reste inchangé.
14 - Bousculer son adversaire est interdit : ☐ - l'arbitre doit sanctionner le tireur fautif par un carton jaune ☐ - l'arbitre doit sanctionner le tireur fautif par un carton rouge ☐ - l'arbitre arrête le combat, remet les tireurs à distance et donne le commandement de « allez »
15 - La mise en garde au début et pendant le combat : ☐ - là où les tireurs se trouvent au moment du « halte » ☐ - toujours au milieu de la largeur de la piste ☐ - au bord de la piste si les tireurs le désirent tous les deux